

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.101

L'An deux Mille Treize, le 11 avril, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 5 avril 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 5 avril 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, adjoints,

M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECO, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DAUZIDOU représentée par M. QUENTIN  
M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO  
M. MEGLIO représenté par Mme CIRAUD-LANOUE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme BARRAUD DUCHERON, Mme DESCHANP,  
Mme LEFEBVRE, M. SERVIT

ABSENT (DECEDE) : M. LAPOUGE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

Madame Marie-José DOUMECO a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « SCOLAIRE ET FORMATION »

RAPPORTEUR : Mme LECOMTE

VOTE : UNANIMITE

La Commission « Scolaire et Formation », qui s'est réunie le 28 mars 2013, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission Scolaire,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

○ SEGPA COLLEGE HENRI DUNANT	600,00
○ FOYER SOCIO EDUCATIF LYCEE CORDOUAN	1 400,00
○ MAISON DES LYCEENS (LYCEE DE L'ATLANTIQUE)	1 200,00
○ ECOLE PRIMAIRE DE L'YEUSE	1 443,00
○ ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE	525,00
○ ECOLE PRIMAIRE LA CLAIRIERE	1 450,00
○ LA PREVENTION ROUTIERE	500,00
○ COMITE D'HYGIENE BUCCO-DENTAIRE DE LA CHARENTE MARITIME	1 000,00
○ ORCHESTRE D'HARMONIE DU COLLEGE EMILE ZOLA	500,00
○ ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY	1 550,00
○ ECOLE PRIMAIRE LOUIS BOUCHET	1 100,00
○ FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE HENRI DUNANT	1 000,00
○ FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE EMILE ZOLA	1 000,00
○ ECOLE PRIMAIRE JEAN PAPEAU	1 000,00
○ ECOLE STE MARIE - ST JEAN BAPTISTE	400,00
○ ECOLE MATERNELLE JULES FERRY	725,00
○ BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE DE ROYAN	1 000,00
○ ECOLE MATERNELLE JEAN PAPEAU	225,00
○ ECOLE MATERNELLE LA CLAIRIERE	225,00
○ ECOLE MATERNELLE LOUIS BOUCHET	300,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 - Fonction 20.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 12 avril 2013

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD